



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060028

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/04/2025 9H57 C:025094 I:17864
V/REF : 1005897
V/Email reçu le Lundi 07/04/2025 à 9H57

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 01405
IMMEUBLE : POLLETEINS COL.-1405
BATIMENTS JONQUILLES/BLEUETS/
MARGUERITES/VIOLETTE
01390 MIONNAY

Vaulx en Velin, le 02 Juin 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE LE HAMEAU DES AIGRETTES-BAT"VIOLETTE" -CODE ACCES IMMEUBLE-"1985"
MME MALOTH (EMPLOYÉE D'IMMEUBLE) 06 79 21 12 83

MOTIF : INTERVENIR POUR LE BLOC DE LA BOITE DE LETTRE QUI NE FERME PLUS, CA NE
VIENT PAS DU CYLINDRE (LES LOCATAIRES L'ONT COINCE AVEC UN MORCEAU DE
CARTON
LE 18/04/2025 A 12:32
TEL A MME MELL (GEA) QUI NOUS DONNE LE CODE ACCES IMMEUBLE "1985" SINON
MME MALOTH (EMPLOYÉE D'IMMEUBLE) DISPONIBLE SUR PLACE DU LUNDI AU
VENDREDI DE 8H A 12H

Donneur d'ordre : Mme K. MELL

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de serrurerie.

LE 14/04 A 09H30 :
ARRIVEE SUR PLACE PAS D'ACCES IMMEUBLE
ATTENTE AURPES DES LOCATAIRES - SANS SUCCES
REPLI DU CHANTIER

LE 30/04 A 17H30 :
INTERVENTION A PARTIR BLOC BOITES AUX LETTRES
OUVERTURE ET REMPLACEMENT CYLINDRE BLOC
PREVOIR LE CONTROLE AVEC UNE CLEF PTT
REPLI DU CHANTIER

LE 12/05 A 11H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU BLOC BOITE AUX LETTRES
TEST ET CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE AVEC PASS PTT
- BON FONCTIONNEMENT
REPLI DU CHANTIER

LE 21/05 A 16H00 :



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060028

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

RESTITUTION DES CLES A L'AGENCE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 22/05/25 a 13H07 Mme K. MELL
MP LGESTION EMAIL en CC le 14/04/25 a 15H05 karine.mell@semcoda.com
MP LGESTION Email envoyé le 14/04/25 a 15H05 Mme A. DURAND JUILLARD
PREVOIR LES ACCES IMMEUBLE AFIN D'EFFECTUER L'INTERVENTION
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,62		71,62
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	4	51,16		51,16
1,00	Forfait Récupération/Remise Clés	8			Pour mémoire
TOTAL H.T.					122,78
T.V.A. a 10,00%					12,27
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>135,05</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1005897 du 07/04/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

LE HAMEAU DES AIGRETTES
BATIMENT "VIOLETTE"
01390 MIONNAY

Référence de la Demande

N°: 816 878 du 29/03/2025

THCBLTPCE Txv hors contra Boîtes a lettre Partie cne ext.

01-EE-2217-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

01405-00005-00001 LE HAMEAU DES
AIGRETTES BATIMENT "VIOLETTE"

Délai

Date limite exécution : 22/04/2025

Observations

Batiment les violettes

Bloc BAL ne ferme plus et n'est plus sécurisé

Ne vient pas du cylindre

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00083 BLOC BAL NE FERME PLUS Porte du bloc BAL ne ferme plus les locataires la coince avec un morceau de carton.	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
Total H.T.					122,78
Total TVA					12,28
Total TTC					135,06

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par MELL Karine (Agence Trévoux) le 07/04/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **LE HAMEAU DES AIGRETTES BATIMENT "VIOLETTE" 01390 MIONNAY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **07/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1005897